

## **Déclaration liminaire des représentants de Solidaires Finances Publiques au Comité Technique Local du 29/03/2016**

Monsieur le Président,

Vous convoquez ce CTL alors que le contexte social et politique est plus que jamais tendu.

Le projet de loi El Khomri est l'acte ultime à l'encontre du monde du travail, des salariés, des jeunes, des précaires et des privés d'emplois. Ce projet caractérise les orientations et les choix de société d'un gouvernement dont la vision sociale se rapproche de celle du 19e siècle ou l'individu ne représenterait plus rien si ce n'est sa force de travail.

Cette réforme du Code du Travail vient parachever une œuvre de destruction massive de toutes les sécurités dont pouvaient bénéficier les salariés du privé mais aussi du public à très court terme.

En effet, la recherche permanente de la destruction du statut (le CDI) dans la sphère privée, sous prétexte d'égalité public-privé, débouchera inmanquablement à très court terme à la fin du statut dans la Fonction Publique, et entraînera l'ensemble des salariés français dans la voie de la paupérisation.

Qui peut encore penser que les atteintes aux 35 heures soient sans conséquence pour les fonctionnaires, alors qu'ils sont déjà injustement stigmatisés sur le sujet du temps de travail?

Comment s'estimer à l'abri de cette régression générale des droits alors même que les contrats précaires, les recrutements temporaires se multiplient dans la Fonction Publique et ne pourront plus être requalifiés en CDI ?

La contractualisation dans l'ensemble des secteurs de la Fonction Publique fait son chemin, insidieusement, car l'État patron n'a pas attendu la loi El Khomri pour saborder la Fonction Publique, ses agents et les services publics.

La « négociation » salariale de mi-mars a livré son verdict, bien éloigné du rattrapage de pouvoir d'achat que nous réclamions: ce sera 1,2 % d'augmentation de la valeur du point d'indice, en deux fois. La décision du gouvernement est inacceptable, indécente, voire insultante pour les quelques 5 millions de fonctionnaires

Les agents ne demandent pas l'aumône, mais une vraie reconnaissance de leurs qualifications et de leur travail.

Concernant le parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR), rebaptisé pompeusement « Avenir de la Fonction publique », Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer les avancées dites « majeures » de ces propositions et en tout premier lieu les gains indiciaires des 3 catégories A, B, C. Ceux-ci sont en grande partie autofinancés par les agents eux-mêmes à travers le transfert de l'indemnitaire sur de l'indiciaire ce qui en aucun cas ne compense les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus d'une décennie. En outre, ce faible gain indiciaire peut aussi avoir pour corollaire un déroulé de carrière rallongé.

Pour les agents de la DGFIP, ce misérable coup de pouce risque en plus de voir passer définitivement à la trappe la PIC (prime d'intéressement collectif), même rebaptisée et déconnectée de toute notion de performance.

A ce contexte particulièrement difficile vient se rajouter l'annonce de l'officialisation de la retenue à la source (RAS) : pour la DGFIP, c'est un immense chantier dont les incidences sur les agents et les missions (mais aussi sur les contribuables) sont particulièrement lourdes. La RAS nécessite des emplois et des moyens budgétaires. Aussi, si la décision politique est actée dans ce climat où la DGFIP est considérée comme «non prioritaire», nous nous acheminons vers une véritable usine à gaz.

Notre direction départementale va supporter encore des coupes drastiques dans son budget en 2016 (- 570 000€ depuis 2014), point principal à l'ordre du jour de ce comité technique local. Les agents vont à nouveau subir une dégradation de leurs conditions de travail avec de nouvelles rationalisations des dépenses.

C'est dans cette même logique que la formation professionnelle, sous prétexte de proximité, s'oriente inéluctablement vers la e-formation pour réduire les coûts générés par les frais de déplacement et faire face à la pénurie de formateurs consécutive aux suppressions d'emplois dans les services.

La réduction des coûts passe également par le recrutement dans l'Yonne de 5 personnes au titre du service civique : une rémunération à moindre frais pour un soutien ponctuel aux missions des agents. Quelle sera la formation mise en oeuvre ? Les tuteurs désignés dans les services seront-ils pour autant déchargés d'une partie de leur travail, bénéficieront-ils d'une quelconque reconnaissance financière ? Nos collègues n'ont plus le temps d'effectuer correctement leurs missions et se voient attribuer des tâches supplémentaires.

Ce sera le cas aussi au Pôle Contrôle Expertise qui récupère la mission redevance audiovisuelle au 1er septembre.

Aucune anticipation de ce transfert n'a été faite dans notre direction alors que cette restructuration nationale de la mission redevance a été annoncée en Comité Technique de Réseau en novembre 2015. L'agent concerné par le transfert de son emploi a pu in extremis exercer son droit de suivre sa mission car il n'avait que quelques jours pour le faire.

Solidaires Finances Publiques ne peut que déplorer la précarisation des emplois dans chaque service : les agents sont désormais à la merci des restructurations à tout va, sans aucune possibilité d'anticipation. Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour tirer les leçons des mises en place chaotiques du PRS et du PCRP, afin que le service impacté et la mission transférée fassent l'objet d'un suivi attentif et pérenne de la part de la direction. Nous souhaitons aussi qu'un bilan régulier soit établi afin que les difficultés éventuelles fassent l'objet d'une remontée systématique à la Centrale. Enfin nous attirons votre attention sur l'aspect humain qui, dans le contexte précité, doit rester pour nous, une priorité absolue.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques au comité technique local